



Natura 2000 en mer Site FR 910 1413 Posidonies de la côte palavasienne

✧ *Compte rendu de la réunion du 13 janvier 2011 : partage et validation des éléments « activités marines récréatives » du diagnostic socio-économique.*

Rédacteur : Marion CORRE (*chargée de mission du site Natura 2000*)

Relecture : Boris DANIEL (*Agence des aires marines protégées – Opérateur principal*) – Cécile DASSONVILLE (*Chargée de mission Natura 2000 en mer, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon*)

Date du document : jeudi 20 janvier 2011

Personnes présentes :

AUBERT Bernard – Secrétaire général du collectif d'association CAPNUBAM, vice président de l'association Amis et Riverains du Ponant

BONHOMME François – Biologiste marin, Directeur de la Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral de Sète

BOYER Sophie – Directrice de l'association Voile de Neptune

BRUNELLE Stéphanie – Gérante de l'école Plongée Passion, représentante des structures professionnelles, membre du bureau de l'Association Nationale des Moniteurs de Plongée

CANTOU Michel – Président de l'association Voile de Neptune, Président du Club de pêche sous-marine le Trident Sétois

CAVAILLES Michel – Directeur de Port Camargue

CHERIFCHEIKH Jean-Pierre – Président du collectif d'association CAPNUBAM

CORRE Marion – Chargée de mission coordinatrice du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne

DANIEL Boris – Chargé de mission Natura 2000 et référent scientifique de la façade Méditerranéenne - Antenne Méditerranée - Agence des aires marines

DASSONVILLE Cécile – Chargée de mission Natura 2000 en mer à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon

FRADET Roger – Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

JUSTAMENTE Jean-François – Club de plongée Octopus

LAZEIRAS Nicolas – Fédération Chasse Sous-Marine Passion

MANIEZ Jean-Jacques – Représentant Régional du Syndicat National des Professionnels des Activités Nautiques

METIVIER Daniel – Délégué du Département de l'Hérault à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France

MONICH Henri – Président du Comité Régional de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer

PITMAN Arnaud – Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak de l'Hérault

POMIES André – Président du Comité Départemental de Voile de l'Hérault

PUJOL Michel – Président du Comité Départemental de Vol Libre de l'Hérault, Membre du bureau du Groupement des Comités départementaux des Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature

RAUZIER Michèle – Comité Départemental de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins de l'Hérault

RAY Jean-Marie – Président de la ligue Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée

TIQUET Thierry – Vice Président de l'association Kite Languedoc-Roussillon

TOUSTOU Patrick – Président du Comité Régional du Languedoc-Roussillon de la Fédération Française de Motonautisme, Président de la station de Valras de la Société Nationale de Sauvetage en Mer

WINTER Yann – Fédération Chasse Sous-Marine Passion

Ordre du jour

1. Validation par les représentants des usages récréatifs de la présentation de leurs activités, en vue de la finalisation du diagnostic socio-économiques du site Natura 2000 ;
2. Présentation des premiers enjeux identifiés.

Objectifs de la réunion

- Valider et compléter les éléments du rapport ;
- Préparer la phase de concertation ;
- Partager et confirmer les grands enjeux identifiés.

Présentations

- Rappel de la démarche Natura 2000 en mer et de l'état d'avancement du document d'objectif (DOCOB) sur le site ;
- Présentation du rapport : Contexte et méthodologie, et présentation des activités : baignade, plaisance, pêche de loisir, plongée sous-marine, kitesurf, canoë-kayak et l'aviron de mer, les autres activités ;
- Les prochains grands rendez-vous du DOCOB.

Synthèse des thématiques abordées et consensus

- La qualité de l'eau est un enjeu commun garantissant l'attractivité touristique, la pérennisation des activités marines récréatives, ainsi que le maintien et la conservation des habitats marins du site Natura 2000 ;
- Les plages sont un des enjeux économiques forts du territoire, véritables vecteurs d'image et d'attractivité touristique. Les services (commodités) semblent insatisfaisants (ex. problèmes sanitaires) et la forte fréquentation occasionne probablement une érosion de la biodiversité ;
- La fréquentation du site Natura 2000 par les activités marines de loisir n'est pas si importante, au regard d'autres sites de la façade méditerranéenne – mais, il est nécessaire de caractériser les incidences potentielles de ces activités au regard de la conservation des habitats d'intérêt communautaire du site et de leurs représentativités ;
- La communication est nécessaire autour de la démarche Natura 2000 (usagers, acteurs, grand public), en y intégrant les collectivités territoriales ;
- La difficulté de sensibiliser les pratiquants libres est soulignée ;
- L'intégration des démarches de sensibilisation à l'environnement des différentes fédérations, structures ou clubs dans le DOCOB, peut permettre de toucher un large public (comme les pratiquants libres). Le rôle de relais de terrain de tous les acteurs est à ce titre essentiel pour la réussite de la démarche.

Introduction de la réunion

Marion CORRE et Boris DANIEL remercient les acteurs d'avoir répondu favorablement et en nombre à l'invitation pour cette première réunion de travail sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne, ils remercient également la Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral de Sète pour son accueil. Ils soulignent l'importance de la présence des acteurs dans la construction du DOCOB, afin d'aboutir à un document partagé, visant à conserver au mieux les habitats et les espèces d'intérêt communautaire tout en contribuant à la gestion durable et à la valorisation des activités socio-économiques.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations et éléments de la présentation en suivant le lien suivant (diaporama en format PDF – Partie I et II) :
http://www.languedocroussillon.developpementdurable.gouv.fr/article.php3?id_article=1758

I. Présentation de la démarche Natura 2000, du site Posidonies de la côte palavasienne et de l'état d'avancement du DOCOB

Actuellement, le site est en phase de validation de l'état des lieux, et en parallèle sur l'élaboration de l'analyse écologique, avec l'identification et la hiérarchisation des enjeux de conservation. Suivront ensuite les réunions thématiques qui auront pour but de valider ces enjeux et d'inscrire en association avec les acteurs, les objectifs de conservation et les actions à mener sur le site. Enfin, le DOCOB devrait être finalisé et présenté au COPIL pour le dernier trimestre 2012.

Boris DANIEL rappelle que les phases de travail ne sont pas cloisonnées et que nous travaillons en même temps sur les différentes phases de l'élaboration du DOCOB.

II. Contexte, méthodologie et présentation des activités

1. L'activité de baignade

Discussion :

M. AUBERT souligne l'importance économique de cette activité, et signale que l'APSC qui a menée l'étude des cinq plages de La Grande-Motte en 2000 n'existe plus, il faut donc modifier le titre de la source bibliographique. Il signale aussi que cette étude a permis de pointer le doigt sur des lacunes en terme de commodités, où lors de pic de fréquentation des plages, on observe un ratio toilettes/usagers équivalent à 1/ 1 000. Il précise aussi concernant les établissements de plage (*traités dans la partie tourisme balnéaire du diagnostic*) la notion de petite et grande buvette, ou ces dernières sont des établissements très sophistiqués où l'on vient dîner et passer une soirée. À ce sujet, il s'interroge sur l'impact de ces établissements et notamment des phénomènes de concentration de la circulation, et de la forte fréquentation autour. Il note aussi que sans rechargement en plage comme il a été fait sur le Petit et Grand Travers, il n'y a plus d'économie liée à la plage. Enfin, il souligne la problématique des méduses (notamment en PACA) dans le cadre de la pratique de cette activité.

M. CAVAILLES rejoint les propos de M. AUBERT, la réduction de la superficie des plages, affaiblit considérablement l'économie qui en est liée. Il propose de prendre en compte dans le diagnostic le budget alloué par les communes dans l'entretien, le maintien et la sécurité des plages et donne pour exemple la commune du Grau-du-Roi dont l'activité balnéaire correspond au 3^{ème} budget du département du Gard.

M. TOUSTOU rappelle que les touristes venant dans le département y viennent pour la plage, mais souligne qu'au delà de cette problématique, se pose la question de comment Natura 2000 en mer va définir l'impact des activités nautiques sur les herbiers de posidonie et quelles mesures seront prises.

M. DANIEL et Mlle CORRE rappellent que le but de Natura 2000 est bien de conserver l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire et pas seulement les herbiers de posidonie mais l'ensemble des habitats marins décrits dans la directive et présents sur le site ; la question soulevée est bien évidemment le cœur du sujet de l'analyse écologique, les enjeux de conservation des habitats, le type et le degré d'incidence des activités devront être identifiés, hiérarchisés et validés, enfin des mesures de gestion et actions sur le site pourront être proposées. Cette phase de travail se fera en concertation avec les acteurs et les experts scientifiques notamment avec le représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Languedoc-Roussillon (CSRPN LR). Pour le moment nous sommes encore en amont de cette phase de travail, mais elle sera bien évidemment traitée en concertation avec les acteurs durant les réunions thématiques et les ateliers. En fin de réunion, sera présentée une première mouture des incidences potentielles que peuvent avoir les activités marines récréatives, travail issu de la bibliographie.

M. CHERIFCHEIKH pointe un manque de commodité sur les plages dites « naturelles » (*qui ne se situent pas directement au droit des stations balnéaires*), ce qui pose des problèmes sanitaires mais aussi de confort des usagers.

M. DANIEL explique que si l'enjeu majeur sur le site est la qualité de l'eau, comme il semble se dessiner, des actions seront proposées en ce sens dans le DOCOB et une articulation entre les différents outils de gestion du territoire sera trouvée (SAGE, SCOT, les autres DOCOB etc.)

M. TOUSTOU s'interroge sur d'éventuelles mises en place de zones d'interdiction, ce qui provoquerait la formation de zone de concentration dans les autres secteurs, donc des problèmes de surfréquentation, et de sécurité.

M. DANIEL et Mlle CORRE expliquent que pour le moment ce type d'action n'est pas envisagé, et que dans tout les cas, les actions et mesures de gestion inscrites dans le DOCOB se feront avec les acteurs puis seront validées par le COPIL.

M. AUBERT rappelle que les touristes viennent sur le site pour ses plages et l'image qu'elles véhiculent et que par conséquent la qualité de l'eau est un enjeu majeur. Il est important que le site cible une espèce ou un habitat emblématique et communique dessus, exemple les herbiers de posidonie. Il s'interroge sur la demande faite aux opérateurs lors du 1^{er} COPIL de faire des propositions de modification du nom du site, au vue de la faible superficie de cet habitat. Il pense qu'il est important de conserver le nom Posidonies de la côte palavasienne car l'habitat représente un symbole de la qualité de l'eau.

M. DANIEL explique qu'il y a d'autres habitats importants sur le site, et que cette question sera posée au 2nd COPIL.

M. CAVAILLES indique que la forte fréquentation du site et notamment le piétinement et l'entretien des plages ont fortement impacté le bord de mer. Il indique qu'il y a de cela 40 ans on ramassait encore beaucoup de choses dans quelques centimètres d'eau (tellines, couteaux etc.) aujourd'hui beaucoup d'espèces ont disparu. Propos approuvés par l'ensemble de la salle.

M. MONICH expose aussi la problématique liée aux crèmes et huiles de protection solaire, qui doivent impacter sur le milieu marin.

M. DANIEL souligne que la qualité de l'eau semble être un point commun entre toutes les activités socio-économiques du site, permettant à la fois de garantir l'attractivité du site d'un point de vue touristique mais aussi de conserver et pérenniser l'ensemble des activités marines récréatives. L'enjeu de la qualité de l'eau a d'ores et déjà été identifié comme important sur le

site. Si l'on assure une bonne qualité de l'eau sur le site, cela répondra aussi au maintien et à la conservation des habitats marins.

M. MANIEZ met en avant le côté pédagogique que doit avoir Natura 2000 au niveau notamment des collectivités territoriales qui ne connaissent pas forcément cet outil de gestion. Concernant les professionnels des activités nautiques, bon nombre ont déjà pris conscience des enjeux environnementaux pour leurs activités et certains d'entre eux ont d'ores et déjà pris des mesures dans le mode de gestion de leurs activités.

M. DANIEL rappelle que si des initiatives existent auprès des fédérations, des clubs ou encore des professionnels, ces dernières doivent être intégrées à la démarche Natura 2000, notamment à travers la charte Natura 2000. L'idée n'est pas de multiplier les actions ou les initiatives.

2. L'activité de plaisance

Discussion

M. CAVAILLES confirme ces chiffres et souligne l'importance de globaliser avec les ports voisins car les plaisanciers de ces ports naviguent sur le site Natura 2000. Par ailleurs, il note la progression des activités nautiques de loisir par rapport aux activités portuaires strictes. Il semble que depuis une dizaine d'années, toutes les activités de service (location de bateau, de jet-ski, charter à la journée etc.) ont explosé. Par exemple à Port Camargue, le chiffre d'affaire lié à ces services a été multiplié par six. Il constate que les ports arrivent à saturation donc compense avec le développement de service.

Il indique que sur Port Camargue, lors d'une grosse journée, environ 1 000 bateaux sortent en navigation, une grande partie d'entre eux va mouiller au niveau de la zone de l'Espiguette et viennent ensuite naviguer vers le site Natura 2000.

Il souligne que pour les plaisanciers, lorsqu'ils quittent le port, ils se sentent dans un espace de total liberté, il est donc très difficile de faire accepter à ce type d'utilisateur des pratiques contraignant leurs comportements de navigation ou de mouillage.

M. POMIES indique que la Fédération Française de Voile met en place dans ses stages de voile un volet sensibilisation et éducation à l'environnement.

M. CAVAILLER rappelle que le soucis dans les comportements des usagers et la formation de ces derniers. Il estime que seul 1 à 2 % des plaisanciers sont passés par une école de voile.

L'ensemble de la salle s'accorde sur le fait qu'aujourd'hui la société consomme de plus en plus de loisirs, et il y a de plus en plus de pratiquants libres dans toutes les activités marines récréatives, et s'est ce type d'utilisateur qui est le plus difficile à sensibiliser.

M. DANIEL indique qu'il existe des campagnes de sensibilisation type Écho Gestes menées par l'association Voile de Neptune qui touchent un large public et peuvent peut-être accéder à ces pratiquants libres. Démarche de sensibilisation que Natura 2000 peut appuyer.

M. METIVIER met en avant le fait que la FNPPSF travail sur la sensibilisation des jeunes notamment sur leurs stands d'initiation à la pêche.

M. MANIEZ rappelle que l'enjeu à venir pour les gestionnaires des activités nautiques est de sensibiliser les pratiquants libres, qui représentent pour le motonautisme 65 % de la plaisance (*plaisance « sur remorque »*) et qui accèdent au plan d'eau via des cales de mise à l'eau. Il indique que les professionnels doivent être les relais de terrain, toutes activités confondues.

M. DANIEL indique qu'il est important de s'appuyer sur les structures locales qui ont une légitimité de terrain pour œuvrer à la sensibilisation des usagers, mais aussi sur les campagnes de sensibilisation vers le grand public, qui semblent être un des besoins identifiés par les acteurs ce soir.

Mme BOYER rappelle que le rôle des professionnels des loisirs est important dans cette démarche de sensibilisation et qu'il pourrait y avoir des actions en ce sens dans le cadre du DOCOB.

Mlle CORRE souligne que plus les professionnels adhéreront à la démarche plus les actions inscrites dans le DOCOB seront opérationnelles et concrètes.

M. MANIEZ souhaite que les professionnels des activités nautiques notamment pour les VNM (Véhicules Nautiques à Moteur), encadrent à 100 % l'activité sur des sites prédéfinis auprès des Affaires Maritimes, ils ne souhaitent plus de location « nue » d'engin type scooter des mers. Cette proposition a été faite aux professionnels dans la perspective d'une charte Natura 2000.

M. DANIEL souligne que le DOCOB n'aboutit pas seulement à des objectifs et des mesures de gestion mais aussi à une charte Natura 2000 signée par l'ensemble des acteurs et par les membres du COPIL.

3. L'activité de pêche de loisir

Discussion :

M. METIVIER indique que les chiffres de la FNPPSF ne sont pas présents dans le diagnostic, il les communiquera à Mlle CORRE.

M. CAVAILLES souligne l'importance de l'activité de pêche embarquée qui représente la principale activité chez les plaisanciers. Il estime que 80 % des plaisanciers à moteur ont une activité de pêche de loisir. Cette activité représenterait la 1^{ère} activité de loisir au sein de la baie d'Aigues-Mortes. Il note aussi le manque de connaissance des usagers sur les tailles minimales de capture.

M. METIVIER rappelle que des campagnes de sensibilisation existent, même si le travail est long, la réglementation est de plus en plus appliquée par les pratiquants. À titre d'exemple, il explique que la FNPPSF préconise le repos biologique de certaines espèces comme le loup entre le 1^{er} février et le 15 mars.

M. DANIEL rappelle que l'objectif de la démarche Natura 2000 est de la concertation n'est pas de stigmatiser ni d'opposer les activités mais bien de travailler et de réfléchir ensemble.

M. CANTOU souligne qu'il a une quinzaine d'années, on ne parlait pas d'environnement, c'était encore une notion très abstraite, depuis il y a eu d'énormes progrès. Il insiste sur la difficulté du travail de sensibilisation des usagers, qui est un travail de fond et de terrain afin d'amener petit à petit les usagers vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

M. LAZEIRAS et M. WINTER indiquent que les jeunes, pratiquant la pêche sous-marine et n'ayant pas de bateaux, pratiquent leur activité près des digues, et zones rocheuses facilement accessibles. Ils soulignent également la présence au niveau de Montpellier d'un certain nombre de magasins de matériel de pêche sous-marine et de plongée. Ils fourniront à Mlle CORRE une liste des magasins.

M. RAY rappelle que le nombre de pratiquant sur le site est difficile à estimer, car la pratique libre y est très importante. Il souligne également qu'au regard d'autres secteurs de pêche sous-marine de la façade méditerranéenne, le site n'a pas une fréquentation si importante. La pratique augmente sensiblement durant la saison estivale avec une part importante de touriste ayant une faible connaissance de la pratique. La FNPAS attend de Natura 2000 qu'elle l'aide à sensibiliser ses adhérents au respect de l'environnement.

4. L'activité de plongée sous-marine

Discussion :

Mme BRUNELLE explique au travers de son école basée à Frontignan qu'elle travaille essentiellement sur le site des Aresquiers où elle réalise à titre personnelle entre 200 et 300 plongées par an. Leur école effectue chaque année entre 2 500 et 3 000 plongées. Elle souligne que par rapport à d'autres sites de plongée situés sur la façade méditerranéenne, le site Natura 2000 n'est finalement pas si fréquenté que cela. Et ajoute que le nombre de structures qui fréquentent le site sont bien identifiées.

M. BONHOMME rappelle que Natura 2000 en mer est une démarche nouvelle qui vise à protéger les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en adéquation avec les activités humaines. Il souligne l'importance de porter à connaissance des citoyens cette démarche. Il précise que dans le futur il y aura de plus en plus d'utilisateurs sur littoral et qu'il va falloir obligatoirement s'accorder et trouver un consensus.

M. PUJOL précise qu'il est important que les collectivités s'emparent de la démarche, suivent et appuient le projet.

Mlle CORRE indique que c'est un des objectifs de la phase d'adhésion des acteurs, que celui de mobiliser les collectivités autour de la démarche Natura 2000. Ce travail est actuellement en cours sur l'ensemble des communes du site.

M. CAVAILLES souligne que les activités nautiques ont connu depuis une vingtaine d'années un essor important, il estime que ce développement a atteint un seuil de stabilisation, de ce fait, les activités ne pourront plus augmenter de la même manière car les ports sont saturés.

M. FRADET rappelle l'importance de la sensibilisation des usagers et souligne l'impact des ancrages sur certaines zones du site notamment au niveau du site de plongée des « trois arches ». Il souligne le fait que Natura 2000 ne doit pas venir se surimposer aux réglementations existantes.

M. DANIEL rappelle que ce n'est pas le but de la démarche et qu'il faut déjà faire appliquer les réglementations en vigueur.

Au vu de la durée des débats, M. DANIEL et Mlle CORRE décident de passer en revue le reste des autres activités (kitesurf, canoë-kayak et aviron de mer, les autres activités) puis d'ouvrir à nouveau la discussion.

Discussion

Les informations présentées dans les parties « kitesurf » et « canoë-kayak - aviron de mer » sont validées par les acteurs concernés.

Concernant les « autres activités », et notamment le motonautisme, M. MANIEZ nous apporte quelques chiffres : dans la baie d'Aigues-Mortes sur une grosse journée il peut y avoir jusqu'à 200 scooters des mers. En terme de navigation, il souligne que le site n'est pas si fréquenté que cela : 6 bases nautiques professionnelles disposant de 37 scooters des mers, 6 bateaux d'encadrement, environ 21 employés, un chiffre d'affaire annuel cumulé d'environ 1 million d'euros. Il souligne un pic de fréquentation en juillet - août et en dehors de cette période, l'activité se pratique essentiellement le week-end à partir du mois de mars. Sur les ports de La Grande-Motte et du Grau-du-Roi en période de forte activité, environ 50 - 60 engins sont mis à l'eau par jour et par port.

Les incidences potentielles des activités marines récréatives

Le travail présenté représente une ébauche et une première tentative dans la caractérisation des impacts potentielles que peuvent avoir les activités nautiques sur les habitats. Le tableau est issu du croisement de deux sources bibliographiques (les Cahiers d'habitats Natura 2000 Tome II et les référentiels technico-économiques de l'Agence des aires marines protégées), il liste 11 incidences potentielles :

- Pollution liée aux hydrocarbures, antifouling, huiles solaires et excréments ;
- Pollution liée aux macro-déchets ;
- Introduction et propagation d'espèces allogènes (*activités nautiques non concernées*) ;
- Dégradation mécanique et/ou par contact des fonds ;
- Ancrage ;
- Augmentation de la sédimentation et enrichissement organique (*activités nautiques non concernées*) ;
- Remise en suspension des sédiments fins et des vases ;
- Capture accidentelle ;
- Nuisance sonore et dérangement ;
- Piétinement et surfréquentation.

Cet exercice, va plus loin que le diagnostic socio-économique, ce tableau devra être retravaillé et validé avec les acteurs dans le cadre de l'analyse écologique.

Discussion

M. METIVIER indique que les captures accidentelles sont rares dans le cadre de la pêche de loisir.

Mlle CORRE rappelle qu'il s'agit des incidences potentielles et non avérées issues de la bibliographie, et que cela ne reflète peut-être pas la réalité de terrain, il faudra très certainement nuancer les impacts en y associant un système de graduation. Nécessaire d'y retravailler avec les acteurs.

M. CHERIFCHEIKH souligne qu'il serait intéressant de différencier les pollutions par hydrocarbures et antifouling des pollutions organiques (excréments).

Mlle CORRE indique que la classification et la nomination des incidences n'est pas définitive. Il faut continuer à travailler sur ce sujet afin d'aboutir à un tableau commun, partagé de tous.

III. Les prochains rendez-vous pour l'élaboration du DOCOB

- Préparation des réunions thématiques → **dès la fin janvier 2011**
- Identification et validation des enjeux → **d'ici fin avril**
- Réunions thématiques → **mai - juin 2011**
- Second COPIL → **septembre - octobre 2011**
- Réunions thématiques → **novembre - décembre 2011**

En conclusion de cette réunion, M. DANIEL et Mlle CORRE remercient l'ensemble des acteurs présents autour de la table pour la richesse des discussions et des commentaires concernant le

diagnostic, qui ont bien été notés. Prochainement, une nouvelle version corrigée du document sera disponible sur le site internet de la DREAL LR (*cf.* page 4).

Rappel du rôle clé des acteurs dans l'élaboration d'un **DOCOB opérationnel et partagé de tous**. Important de **s'engager** dans la construction du DOCOB et d'être **force de proposition** pour les mesures de gestion et actions du site à venir